



Commission Départementale Prévention Médiation Education

Réunion du 1^{er} Juin 2023

Présidence : M. Abdelhafid HORMI

Présents : MM. Michel ESCHYLLE (CDA), Christian BAUDUIN.

Excusés : MM. Abdelhamid HIMMI, Abdelkader REHOUDJA, Jean Claude ORTUNO.

Futsal D2 B Match 52672.2 Montreuil Ac/Asc Pierrefitte du 29/5/23

La Commission,

Après audition de MM. Yassine CHANATI, Abdelkader AAJJI tous deux de l'Asc Pierrefitte,

Regrettant l'absence des Dirigeants de Montreuil Ac

Au vu des éléments en sa possession,

Décide de neutraliser la rencontre.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.
